

Marché Public de Travaux

Règlement de la consultation (RC)

Pouvoir adjudicateur :

VILLE DE BOURG-EN-BRESSE
Hôtel de Ville - BP 90419
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

Coordonnateur du groupement de commandes passé avec la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) par convention de groupement de commandes, pour des travaux d'aménagement de voirie, en date du 9 juillet 2018.

Représentant du Pouvoir Adjudicateur

M. le Maire de la Ville de Bourg-en-Bresse (délibération des actes de gestion du Maire du 23 mai 2020 n° 05)

Objet de la consultation

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PARC DE LA MADELEINE

Date limite de réception :

mardi 28 mai 2024 à 12 h

La visite du site est recommandée
(Cf. article 8 du présent règlement de consultation)

1. Objet de la consultation et lieu de livraison ou d'exécution

La consultation a pour objet : **travaux d'aménagement du parc de la Madeleine**

Les travaux porteront principalement sur : l'aménagement du parc historique de la Madeleine avec la reprise des cheminements et la création des espaces suivants :

- Un parvis
- Une aire de jeux
- Une zone de détente
- Une forêt
- Une prairie fleurie

Lieu d'exécution : Parc de la Madeleine, 01000, Bourg en Bresse

A titre indicatif : **début prévisionnel** : 09/09/2024

- de la période de préparation : 1 mois juillet 2024
- des travaux : 6 mois + 2 ans pour l'entretien des végétaux du lot 2.

Conformément à la charte de l'environnement, aux possibilités ouvertes par la réglementation et à sa délibération du 26/01/2009 pour une politique de commande publique durable et solidaire, **la ville de Bourg en Bresse souhaite promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable à travers ses marchés et accords-cadres.**

La logique du développement durable préside à l'ensemble des prestations décrites au présent marché.

Ainsi, :

- Une clause d'insertion est imposée dans le cadre de l'exécution du présent marché ;

2. Conditions de la consultation

2.1 Procédure de la consultation

Elle est lancée suivant la procédure adaptée en référence aux articles R 2123-1 1° et R 2123-4 du code de la commande publique.

2.2 Structure de la consultation

L'opération mentionnée ci-dessous fait l'objet d'un allotissement.

La présente consultation porte sur :

Lot n°	Intitulé du lot	Caractéristiques principales	Code CPV
01	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	2940 m ² de revêtement à démolir 860 m ³ de déblais 85 ml de réseau AEP 120 ml de réseau sec 375 m ³ d'apport de terre végétale 74 ml de bordures et caniveaux 3800 m ² de réglage 253 m ² d'enrobé claire 305 m ² de stabilisé	45112000-5 : Travaux de fouille et de terrassement - 45233120-6 Travaux de revêtement de chemins piétonniers et 34928400-2

02	ESPACES VERTS, MOBILIER ET JEUX	9 abattages 1500 m ² de prairie (y compris préparation de sol) 12 m ³ de béton coloré balayé 55 m ² de pavés enherbés 160 m ² de dalle alvéolées enherbées 155 m ² de plaquettes de bois 275 m ² de mulch 4 structures de jeux à fournir et poser 30 mobiliers à fournir et poser 30 ml de clôture et 1 portail en barreaudage 110 ml de clôture en panneau rigide et 1 portillon 114 arbre à planter 98 encrages de motte 750 ml de clôture en piquet et cordage en chanvre synthétique 4135 m ² d'engazonnement	45112700-2 : Travaux d'aménagement paysager 45112710-5 : Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts 37535200-9 Equipement pour terrain de jeux
----	------------------------------------	--	--

2.3 Structure du marché

Le présent marché **n'est pas décomposé en tranche**.

2.4 Type de contractants

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique pour l'exécution du marché.

2.5 Nature des offres

2.5.1 Nombre de solution(s) de base

Le dossier de consultation **comporte une solution de base**. Les candidats devront répondre à cette solution.

2.5.2 Variantes

Les **variantes** sont **interdites**.

2.5.3 Prestations supplémentaires

Sans objet.

2.6 Modalités de règlement et prix

Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif.

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la facture par le pouvoir adjudicateur conformément aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières CCAP.

2.7 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 180 jours.

Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres ou de l'offre négociée.

2.8 Délai de modification de détail au Dossier de Consultation des Entreprises

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché

de travaux. Elle informera alors tous les candidats dans des conditions respectueuses du principe d'égalité. Les candidats devront alors répondre, sur la base du dossier modifié. Si la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3. Conditions d'exécution du marché

3.1 Délai d'exécution du marché

Début des travaux à titre indicatif : 09/09/2024

La période de **préparation** débutera **à compter de la notification du marché**.

Les **travaux** débuteront **à compter de la notification de l'ordre de service**.

Lot 01 : 7 mois dont 1 mois de préparation.

Une période de garantie et d'entretien (pour les travaux de finalisation) portant sur deux saisons végétatives **après réception des ouvrages est prévue pour le lot 2** (Espaces verts, mobiliers et jeux).

Délai global	2 ans et 7 mois
Délai réalisation des prestations de mise en place des végétaux	6 mois
Travaux de finalisation	2 ans

3.2 Clause relative à l'insertion et l'emploi de publics prioritaires :

La Ville de Bourg-en-Bresse dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions des articles L 2112-2 à L2112-4 du Code de la commande publique et 20.1 du CCAG Travaux en incluant dans ce marché une clause d'insertion sociale obligatoire permettant l'accès ou le retour à l'emploi des personnes issues des publics prioritaires. Ladite clause est détaillée au cahier des clauses administratives particulier (CCAP).

L'entreprise qui se verra attribuer un des lots du présent marché concerné par cette clause devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi des personnes issues des publics prioritaires.

Le CCAP précise quels sont les publics éligibles au dispositif, les différentes modalités de mise en œuvre et de contrôle de son exécution, les pénalités applicables en cas de non-respect de ses obligations par l'entreprise.

Afin de faciliter la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de cette clause sociale, un dispositif d'accompagnement des entreprises a été mis en place. Il est géré par :

Charline Fathouni
Facilitatrice de Clause Sociale
3, Avenue Arsène d'Arsonval - Cénord – BP 8000
01008 Bourg-en-Bresse cedex
06 15 72 75 86
charline.fathouni@grandbourg.fr

4. Modalités de présentation des candidatures et des offres

4.1 Contenu du dossier de consultation

Le Dossier de Consultation comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC) ;
- Le cadre de **mémoire technique**;
- La lettre de candidature DC1 – désignation du mandataire par ses cotraitants
- La déclaration du candidat DC2
- La déclaration de sous-traitance (DC4)
- L'acte d'engagement ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à tous les lots;
Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) propre à chaque lot ;
- Le Bordereau des prix unitaires (**BPU**) propre à chaque lot, et le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
- **Le sous détail de prix** propre à chaque lot
- **Les pièces graphiques** :
 - Plan de situation commun aux deux lots
 - Plan de l'existant commun aux deux lots
 - Plan des réseaux existants commun aux deux lots
 - Plan de démolition commun aux deux lots
 - Plan de terrassement commun aux deux lots
 - Plan des revêtements et mobilier pour le Lot 1
 - Plan des revêtements, mobilier et jeux pour le Lot 2
 - Plan de plantation pour le lot 2 Espaces Verts
 - Plan de masse commun aux deux lots
 - Plan en DWG commun aux deux lots
 - Carnet de détails pour le Lot 1
 - Règlement de voirie commun aux deux lots
 - Dossier DT commun aux deux lots

Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique :

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site <https://marchespublics.ain.fr/>

Attention : l'adresse mail utilisée sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics (notamment pour le téléchargement du dossier de consultation et/ou du dépôt de l'offre) servira pour les échanges dématérialisés (régularisation, négociations, notification...).

Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi de message électronique à l'adresse e-mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.

La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée, s'il n'a pas souhaité s'identifier, ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure ou si l'adresse mail de la plate-forme est rejetée par son anti-spam.

Il est précisé que l'adresse mail indiquée dans l'acte d'engagement a vocation à être utilisée éventuellement au cours de l'exécution du marché et non lors de la procédure de passation. Pendant cette dernière phase, l'adresse indiquée lors du dépôt de l'offre servira aux échanges.

AFIN DE POUVOIR COMPLETER LES PIECES DU MARCHE EN FORMAT PDF, VOUS DEVEZ TELECHARGER GRATUITEMENT LE LOGICIEL FOXIT READER sur le site <http://www.foxitsoftware.com/downloads/index.php>.

Pour pouvoir modifier le formulaire, il faut utiliser un lecteur pdf de type : pdfXchange viewer.

Le lien pour télécharger l'application est le suivant <http://pdf-xchange-viewer.softonic.fr/>

Une fois le logiciel installé, vous pourrez compléter et enregistrer les formulaires PDF

4.2 Modalités de remise du projet de marché par le candidat

NOTA : Attention, si vous effectuez plusieurs dépôts, seule votre dernière offre déposée sera prise en compte et analysée. Par conséquent, il vous faut impérativement déposer de nouveau l'intégralité de votre offre si vous souhaitez compléter un premier dépôt (article R2151-6 du Code de la Commande Publique).

Il est conseillé de remettre les offres rédigées en langue française. Néanmoins, le candidat peut produire les documents mentionnés au présent règlement de la consultation dans une langue étrangère. Dans ce dernier cas, il devra également fournir une traduction en français certifiée conforme par un traducteur assermenté de ce ou ces documents conformément à l'article R 2143-16 du Code de la commande publique.

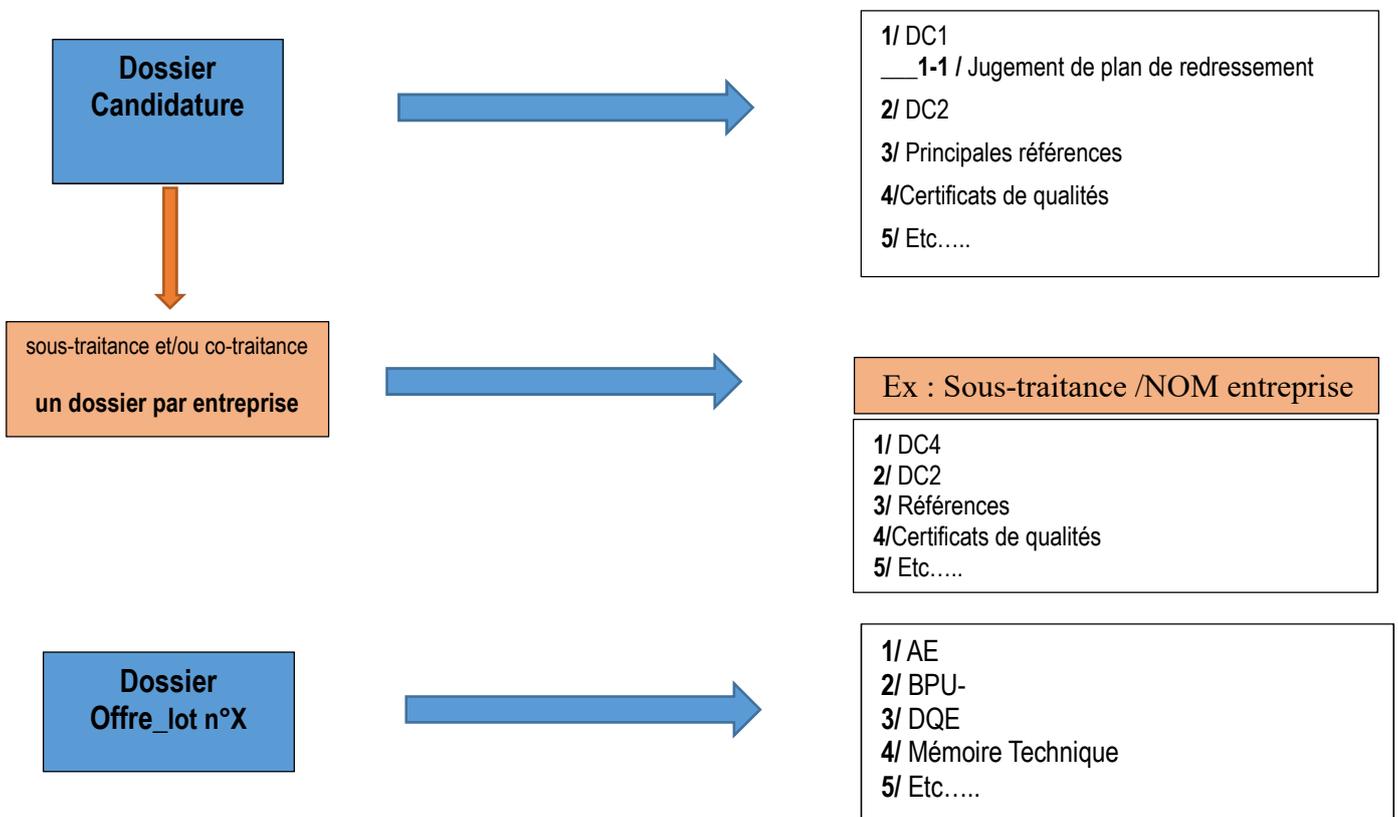
Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s)

Pour faciliter l'analyse des candidatures et des offres par le pouvoir adjudicateur, **les candidats doivent présenter de façon séparée (sous la forme de DEUX DOSSIERS DISTINCTS):**

- 1 - d'une part les éléments relatifs à la candidature (**dossier candidature**) et d'autre part
- 2- ceux relatifs à l'offre (**dossier offre**).

Chaque pièce étant présentée de manière distincte et non sous un seul et même fichier (pas de fichier pdf global).

Il est donc demandé à chaque candidat de **respecter l'arborescence et le nommage des pièces** selon le modèle suivant :



4.2.1 Le Dossier dénommé « CANDIDATURE » comprendra les pièces suivantes :

Situation juridique

1/ DC1 lettre de candidature – désignation du mandataire par ses co-traitants contenant une déclaration sur l'honneur indiquant que le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail.

1-1 / Dans l'hypothèse où le candidat ou l'un des membres du groupement est admis à la **procédure de redressement judiciaire**, son attention est attirée sur le fait qu'il lui sera demandé de prouver qu'il bénéficie d'un plan de redressement ou qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché. (copie du jugement)

2/ DC2 déclaration du candidat

Les imprimés DC1, DC2 et **DC4** sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

En application de l'article R 2143-4 du Code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des documents mentionnés ci-dessus. Ce document est joint à la présente consultation.

En ce qui concerne les conditions de participation, le candidat n'est pas autorisé à se limiter à indiquer dans le Document Unique de Marché Européen qu'il dispose de l'aptitude et des capacités requises. En conséquence, il est demandé aux candidats de remettre les renseignements et documents mentionnés ci-dessous.

En cas de groupement momentané d'entreprises, chaque entreprise membre du groupement devra remettre un Document Unique de Marché Européen.

En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant aux capacités sur lesquelles se repose le candidat devra remettre un Document Unique de Marché Européen.

Enfin, conformément à l'article R 2143-16 du code précité, le Document Unique de Marché Européen devra être accompagné d'une traduction en français s'il est rédigé dans une autre langue.

Capacité économique et financière

Déclaration concernant **le chiffre d'affaires** global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2),

Références professionnelles et capacités techniques

La preuve de la capacité professionnelle de l'entreprise à exécuter les prestations peut être apportée par tous moyens, notamment par :

3/ Liste des principales références acquises au cours des cinq dernières années pour des travaux de même nature que ceux faisant l'objet du présent marché et notamment auprès de collectivités territoriales, **avec indication** :

- **du montant des travaux,**
- **leurs dates,**
- **les coordonnées complètes des maîtres d'ouvrages.**

Cette liste est appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Les attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

4/ Les certificats de qualité ou de capacité délivrés par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques. Les niveaux minimums de qualification demandés sont les suivants :

Lot n°	Intitulé du lot	Qualification(s) requise(s) Niveau minimal et références de l'organisme certificateur (Qualif FNTP – Qualipaysage etc)
--------	-----------------	---

01	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	2321 travaux de terrassements courants en milieu urbain 3421 revêtements en matériaux enrobés classiques 346 pose de bordures, chaînettes et caniveaux 5144 construction de réseaux gravitaires en site urbanisé, profondeur de tranchée ≤ 3,50m hors nappe 3422 revêtements en matériaux enrobés spéciaux
02	ESPACES VERTS, MOBILIER ET JEUX	2321 travaux de terrassements courants en milieu urbain 3452 pavés et dalles en béton, engazonnes ou autres matériaux 3433 bétons décoratifs Quali-paysage (P110 P120) Aménagements paysagers Spécialisé Quali-paysage Aires de jeux Spécialisé Quali-paysage (E 131 E 132) Entretien d'aménagements paysagers Spécialisé

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il produit pour ce ou ces opérateurs économiques les pièces énumérées ci-dessus et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché (contrat de sous-traitance ou engagement écrit)

En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières d'un groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché.

En vue de l'attribution du marché, le soumissionnaire devra, s'il est choisi comme titulaire, fournir dans un délai de 3 jours à compter de la notification de la demande du pouvoir adjudicateur :

5/ en cas de groupement : l'habilitation donnée au mandataire par chaque membre pour signer en leur nom et pour leur compte, l'offre du groupement et toutes les modifications ultérieures de du marché;

6/ une attestation de régularité fiscale délivrée par l'administration fiscale ;

7/ les pièces mentionnées à l'article D. 8222-5 ou D. 8222-7 du code du travail :

- une **attestation de fourniture de déclarations sociales** et de paiement des cotisations émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales datant **de moins de 6 mois** (attestation de vigilance);
- **un extrait K ou extrait Kbis ou extrait D1 datant de moins de 3 mois;**

8/ Si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet;

9/ Si l'entreprise emploie des salariés étrangers : la liste nominative des salariés étrangers comportant pour chaque salarié, la date d'embauche, la nationalité, le type et numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail;

10/ Si l'entreprise fait appel à des travailleurs détachés (articles D8254-2 et D8254-3 du code du travail), les 2 documents suivants :

- la copie de la déclaration de détachement transmise à l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi;
- une copie du document désignant son représentant sur le territoire national;

11/ une attestation d'assurance relative à la responsabilité civile et décennale à jour.

Si le candidat souhaite ne pas fournir les documents ci-dessus, il devra fournir toutes les informations nécessaires permettant au maître d'ouvrage d'avoir accès gratuitement à un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique. L'absence des informations d'accès, ou la non gratuité du dispositif sera analysée comme une absence de document.

Les candidats sont invités à utiliser le coffre-fort électronique disponible gratuitement depuis leur compte sur le profil d'acheteur de la plateforme LES ACHETEURS DE L'AIN (<https://marchespublics.ain.fr/>). Ils peuvent également nous transmettre ces documents via API.gouv; e-attestations; attestationlegale...

4.2.2 Le Dossier nommé « Offre » - Le projet de marché avec :

1/ Un **acte d'engagement** : cadre ci-joint à compléter.

NOTA : il est recommandé de signer l'acte d'engagement. A défaut, le pouvoir adjudicateur exigera la signature de ce document par l'attributaire. En cas de signature électronique, le format PADES est recommandé. En effet, ce format de signature permet de signer les documents PDF avec l'insertion d'une balise recensant les informations relatives au signataire au sein du document à format PDF (signature imbriquée). A cet effet, un outil de signature est mis à la disposition des candidats par la plateforme de dématérialisation (onglet signature à gauche de l'écran). Toutefois, ce dernier devra disposer d'un certificat de signature électronique RGS 2* conforme au règlement eIDAS (voir paragraphe remise des offres ci-après)

Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement des demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché (déclaration de sous-traitance joint au présent marché (DC4)) accompagnées des mêmes documents que ceux exigés des candidats afin de justifier des capacités techniques et financières de chaque opérateur .

2/ Le **Bordereau des prix unitaires (B.P.U) par lot** , cadre ci-joint dûment rempli au format Excel de préférence sans modifications; et **le sous-détail de prix pour chaque lot**

3/ Le **détail quantitatif estimatif (D.Q.E) par lot** cadre ci-joint dûment rempli au format Excel de préférence sans modifications sauf justifications;

4/ Un **mémoire technique par lot** des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution des travaux. Ce document devra notamment contenir les éléments suivants :

- Connaissance du site et de ses contraintes et analyse des risques;
- Organisation, phasage, méthodologie (en prenant en compte les risques du sous-critère 1 et l'environnement) et délais d'exécution des travaux avec un planning et les moyens humains et matériel par étape.
- Correspondance et qualité des fournitures, fiches techniques descriptives, provenance et délais de livraison.

Confère mémoire technique.

Le candidat peut utiliser le cadre de mémoire technique mis à disposition dans le dossier de consultation ou transmettre les éléments demandés plus haut sur un document libre son choix. Dans cette hypothèse, il lui est conseillé de répondre en suivant l'ordre des éléments demandés.

A noter : Le mémoire technique répondra strictement aux points évoqués ci-dessus, sur 30 pages (1 page = 1 recto) maximum en format A4, hors page de garde, sommaire, CV et fiches techniques produits. Les pages supplémentaires ne seront pas prises en compte pour l'analyse de l'offre.

Le cahier des clauses administratives particulières et le cahier des clauses techniques particulières n'ont pas à être joints à l'offre. L'attention des candidats est attirée sur le fait que la signature de l'acte d'engagement signifie qu'il adhère au contenu de ces documents si le marché lui est attribué.

Information : Les imprimés DC1 et DC2 sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

5. Analyse des candidatures et jugement des offres

Pour la régularisation des candidatures et des offres, il pourra être fait application des articles R 2144-2 - R 2144-6 - R 2152-1 et R 2152-2 du Code de la commande publique.

Seules les offres non déclarées inappropriées, irrégulières ou inacceptables sont admises.

5.1 Analyse des candidatures

Application des articles R2144-1 à R2144-7 du Code de la commande publique.

5.2 Jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R 2152-3 à R 2152-6 du Code de la commande publique. Les offres sont classées par ordre décroissant. L'offre la mieux classée est retenue.

Conformément à l'article R 2152-13 du Code de la commande publique, le représentant du pouvoir adjudicateur peut en accord avec le candidat retenu, procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles de l'offre et le classement des offres.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie en fonction des critères énoncés ci-après :

POUR TOUS LES LOTS		
Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	prix	60
2	valeur technique	40

CRITERE 1 : PRIX : 60% à partir du prix proposé dans le détail quantitatif estimatif et l'acte d'engagement

Prix pondéré à 60 % : note de 0 à 60

et selon le calcul suivant :

Note de $X = A \times (PLM / PX)$

- A = note maxi = 60
- PX offre de chaque entreprise
- PLM offre la moins disante
- Le nombre de points sera arrondi au centième près

Une note de zéro est attribuée lorsque [1 – rapport] est négatif.

CRITERE 2 : VALEUR TECHNIQUE : 40 points et noté à partir du mémoire technique sur les composants suivants :

Pour le lot 1 :

	Intitulé	Pondération
Sous-critère 1	Connaissances du site et de ses contraintes et analyse des risques	5 %
Sous-critère 2	Organisation, phasage, méthodologie (en prenant en compte les risques du sous critère 1 et l'environnement) et délais d'exécution des travaux avec moyens humains et matériel par étape	20 %
Sous-critère 3	Correspondance et qualité des fournitures, fiches techniques descriptives, provenance et délais de livraison	15 %

Les sous critères seront appréciés selon l'échelle de notation suivante :

	Insuffisant	Moyen	Satisfaisant	Excellent
Sous-critère 1	0,25 à 1,25	1,5 à 2,5	2,75 à 3,75	4 à 5
Sous-critère 2	0 à 7	7.5 à 12	12.5 à 15	15,5 à 20
Sous-critère 3	0 à 5	5.5 à 9	9.5 à 12	12,5 à 15

Pour le lot 2 :

	Intitulé	Pondération
Sous-critère 1	Connaissances du site et de ses contraintes et analyse des risques	5 %
Sous-critère 2	Organisation, phasage, méthodologie (en prenant en compte les risques du sous critère 1 et l'environnement) et délais d'exécution des travaux avec un planning et les moyens humains et	20 %

	matériel par étape	
Sous-critère 3	Correspondance et qualité des fournitures, fiches techniques descriptives, provenance et délais de livraison	10%
Sous-critère 4	Description du mode opératoire des travaux de finalisation et de confortement y compris des remplacements, comprenant la nature des prestations et la fréquence d'intervention, la description des moyens humains et matériels affectés au chantier.	5 %

Les sous critères seront appréciés selon l'échelle de notation suivante :

	Insuffisant	Moyen	Satisfaisant	Excellent
Sous-critère 1	0,25 à 1,25	1,5 à 2,5	2,75 à 3,75	4 à 5
Sous-critère 2	0 à 7	7.5 à 12	12.5 à 15	15,5 à 20
Sous-critère 3	0 à 2,5	3 à 4,5	5 à 8	8,5 à 10
Sous-critère 4	0,25 à 1,25	1,5 à 2,5	2,75 à 3,75	4 à 5

La valeur technique sera analysée à partir du mémoire technique.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et forfaitaires prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans le détail quantitatif estimatif seront également rectifiées et pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération, après validation du candidat. En cas de refus, son offre sera éliminée car considérée comme non cohérente.

En cas d'attribution du marché, le montant de l'offre figurant dans l'acte d'engagement sera aligné sur le montant du détail quantitatif estimatif rectifié en tenant compte de l'ensemble des indications qui précèdent.

Lors de l'examen des offres, l'instance collégiale, se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servis à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

Négociation : L'acheteur se réserve la possibilité d'engager une négociation, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats, avec les 3 candidats ayant obtenu les meilleures notes à l'issue d'un premier classement, au vu des critères de jugement des offres.

Toutefois, l'acheteur pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre dès la remise de celle-ci.

En cas d'allotissement, l'opportunité de la négociation sera évaluée lot par lot.

La négociation s'effectuera dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. Les modalités de cette négociation seront précisées dans les courriels d'invitation à négocier adressés par le biais de la plateforme de dématérialisation <http://marchespublics.ain.fr>. Elle aura pour objectif d'optimiser les offres sélectionnées tant d'un point de vue qualitatif et technique que financier.

Elle pourra avoir lieu :

- en présentiel, dans les locaux de la collectivité,
- en visioconférence,
- par écrit par le biais de la plateforme de dématérialisation.

La négociation pourra, si besoin, se dérouler en plusieurs phases

L'instance collégiale composée comme la commission d'appel d'offres émettra un avis motivé sur les propositions et la décision de choix des prestataires appartiendra à M. le Maire.

6. Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les offres seront déposées sur le site <https://marchespublics.ain.fr>

Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi de message électronique à l'adresse e-mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.

La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le soumissionnaire a communiqué une adresse erronée, s'il n'a pas souhaité s'identifier ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure. Le soumissionnaire vérifiera également que les alertes de la plate-forme ne sont pas filtrées par le dispositif anti spam de l'entreprise ou redirigés vers les «courriers indésirables»

La signature des documents remis dans le cadre de l'offre n'est pas obligatoire. Toutefois elle est vivement recommandée. En tout état de cause, elle sera exigée de l'attributaire.

Les opérateurs économiques peuvent signer électroniquement les pièces de leur dépôt en utilisant un certificat de signature électronique. Ce certificat doit être délivré par une autorité de certification accréditée et permettre de faire le lien entre une personne physique et le document signé électroniquement.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) conformes au règlement n° 910/2014 dit « eIDAS » sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.lsti-certification.fr/>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne. Toutefois, l'attributaire est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité et ce, gratuitement, en fournissant l'adresse du site Internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement, et l'adresse permettant d'accéder à l'outil de vérification. Ces informations doivent être fournies sur un document séparé sous la désignation « A propos de la signature ».

Les formats de signature acceptés sont XADES, CADES, PADES.

Signature fortement recommandée, le pouvoir adjudicateur recommande l'utilisation du format PADES pour la signature électronique. En effet, ce format de signature permet de signer les documents PDF avec l'insertion d'une balise recensant les informations relatives au signataire au sein du document à format PDF (signature imbriquée)

Il est recommandé aux soumissionnaires de ne pas transmettre leur offre en « dernière minute » et de s'assurer par un test préalable qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement de la plate-forme.

Un auto-test est accessible depuis l'espace privatif de chaque entreprise sur la plate-forme. S'il intervient sur appel entrant, il ne peut pas garantir la résolution des problèmes du fait du manque de temps restant avant la date limite de dépôt.

Un guide d'utilisation est à disposition des soumissionnaires depuis leur espace privatif (onglet à gauche de l'écran)

Un test de configuration du poste de travail ainsi que des consultations de tests sont mis à la disposition des entreprises sur la plateforme.

Pour chaque document sur lequel une signature est exigée, la signature doit émaner d'une personne habilitée à engager l'entreprise. Cette personne est soit le représentant légal du soumissionnaire, soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du soumissionnaire.

Il est recommandé aux soumissionnaires de respecter les recommandations suivantes :

- faire en sorte que l'offre ne soit pas trop volumineuse ;
- tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'anti-virus, à charge de l'entreprise soumissionnaire.

Attention, un dossier compressé signé ne vaut pas signature de chaque document contenu dans le dossier.

Les soumissionnaires sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un marché papier si l'offre reçue par l'acheteur n'est pas signée électroniquement.

Le soumissionnaire peut effectuer à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support papier, ou sur support physique électronique.

Cette copie doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres. La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant l'objet de la consultation et la mention lisible « Ne pas ouvrir - copie de sauvegarde » - Adresse : Mairie de Bourg-en-Bresse Service Commande Publique – Place de l'Hôtel de Ville – BP 90419 – 01012 BOURG-en-BRESSE CEDEX.

Si une nouvelle offre est déposée par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

En cas d'incompréhension d'une fonctionnalité de la plateforme, les utilisateurs entreprises sont invités à contacter le service d'assistance téléphonique (coordonnées mentionnées dans le menu Aide/assistance téléphonique)

Demande de renseignements complémentaires

Les soumissionnaires peuvent poser des questions sur les documents de la consultation, pendant la durée prévue par le présent règlement de consultation, par l'intermédiaire de la plateforme.

Les soumissionnaires recevront la réponse sous la même forme.

Les messages sur la plate-forme

Les échanges de documents, questions, réponses seront réalisés via la plate-forme afin d'en assurer une meilleure traçabilité.

La messagerie est également utilisée pour informer les opérateurs économiques de différents événements tels que :

- nouvelle version d'un document,
- demande de précision,
- lettre de rejet, etc...

Attention : certains serveurs de messagerie présents dans le système informatique des soumissionnaires peuvent filtrer des envois venant de la plate-forme. Les soumissionnaires doivent être vigilants sur ce point.

Comment se déroule la remise d'une candidature ou d'une offre en ligne ?

Chaque soumissionnaire est invité à réaliser à l'avance un dépôt électronique de test de la plateforme.

Après chaque dépôt correctement effectué, l'application :

- affiche immédiatement un message sur la plateforme certifiant que le dépôt a bien été effectué, avec l'horodatage
- envoie immédiatement un accusé de réception par courriel, signé par la plateforme en indiquant la bonne réception du pli. Cet accusé de réception sert de preuve de dépôt.

7. Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché, les soumissionnaires devront faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite :

- par le biais de la plateforme de dématérialisation : <https://marchespublics.ain.fr>

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les soumissionnaires ayant retiré le dossier.

8. Visite sur site

La visite du site avant la remise des offres **est recommandée et ne donnera pas lieu à l'établissement d'une attestation de visite.**

Nom du contact pour la visite du site :

NOM	VIANNAY Chloé
Service	Bureau d'Etude Espace Publics
Téléphone - mail	Ligne directe : 04 74 45 71 86 - viannayc@bourgenbresse.fr